

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	37 (1991)
Heft:	22
Artikel:	Transfert de technologies de pointe : la Suisse toujours discriminée
Autor:	Diesbach, Roger de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-848139

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

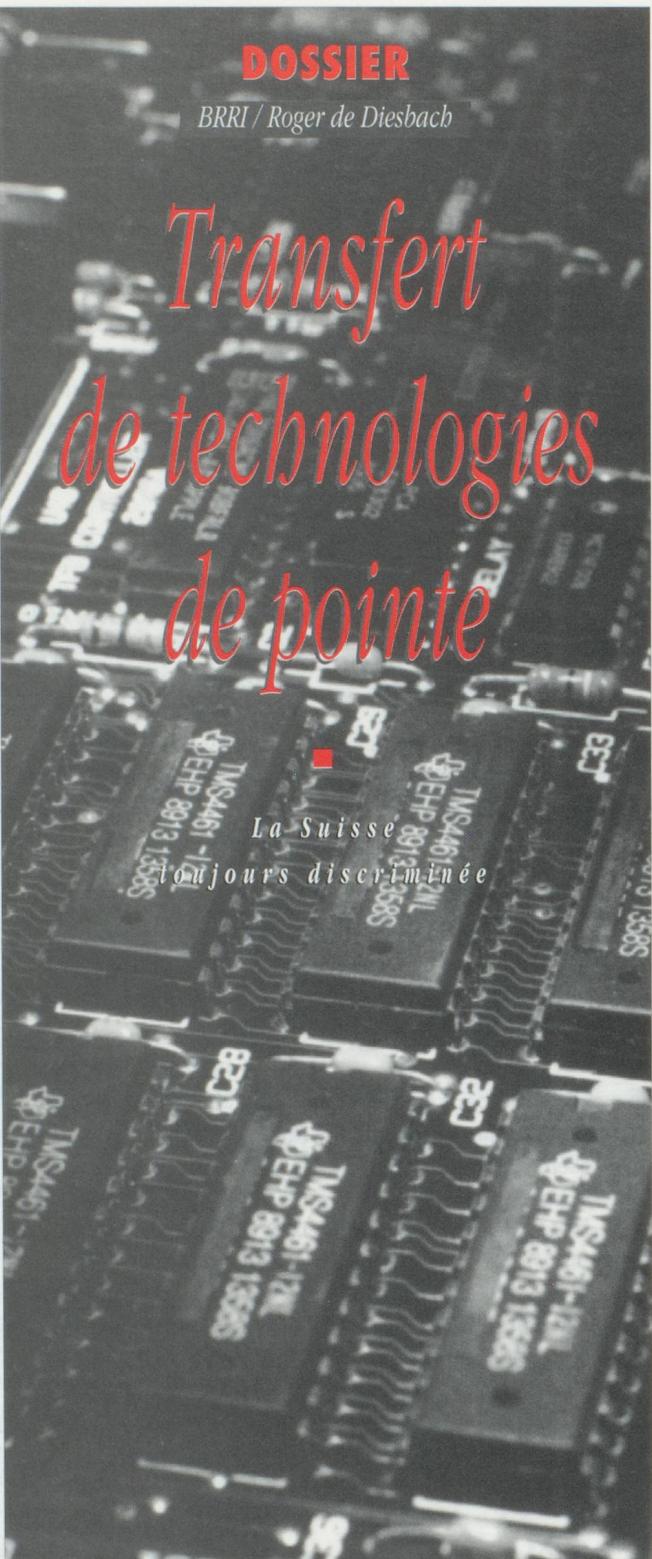
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOSSIER

BRRI / Roger de Diesbach

Transfert de technologies de pointe

La Suisse est victime de discrimination par rapport à ses grands concurrents occidentaux. Malgré les efforts de Berne, la Suisse ne peut importer sans licence les produits américains de haute technologie. Pour supprimer cet obstacle, les Etats-Unis et les autres pays de l'OTAN exigent que le gouvernement suisse s'engage plus activement pour empêcher que de la haute technologie occidentale ne profite aux derniers pays communistes. Délicat pour la neutralité helvétique !



Discriminations "importantes"

Après les Conseillers Fédéraux Delamuraz et Villiger, l'ambassadeur David de Pury a été négocier cet automne à Washington pour obtenir dès le 1er janvier prochain que la Suisse puisse participer à cette zone de libre licence. Son but : "Eviter que l'industrie suisse, très dépendante de la haute technologie américaine, soit une nouvelle fois désavantagée par rapport à ses concurrents de la zone COCOM". Et si les délais pour obtenir les licences ne dépassent pas 15 jours en règle générale, il peut y avoir des encombrememnts administratifs, ou dans de rares cas, des refus.

Les trous suisses

Si Berne n'a jamais participé à l'embargo du COCOM contre le monde communiste, elle a mis au point un système permettant d'éviter que la Suisse ne devienne la plaque tournante de tous les trafics de haute technologie de l'Ouest à l'Est :

- Elle a introduit un système de certificats d'importation (dits "Swiss blue") pour que les produits sensibles achetés par des Suisses aux pays du COCOM ne soient pas détournés vers l'Est.
- Elle a décreté que les produits sensibles d'origine suisse exportés à l'Est (ils ne pourraient pas l'être par les pays du COCOM) ne devraient pas dépasser "le courant normal" des affaires. Les Etats-Unis veulent surtout que la Suisse cesse d'exporter à l'Est des produits sensibles qui, chez eux, seraient frappés par

Les 17 pays occidentaux membres du COCOM qui regroupe tous les pays de l'OTAN moins l'Islande mais plus le Japon et l'Australie; Berne ne participe donc pas à l'embargo du COCOM contre le monde communiste. Mais la Suisse souhaite entrer dans cette zone de libre-échange afin d'éviter toute discrimination. Etre reconnue du COCOM sans en être, tel est son problème.

se n'est pas membre du COCOM qui regroupe tous les pays de l'OTAN moins l'Islande mais plus le Japon et l'Australie; Berne ne participe donc pas à l'embargo du COCOM contre le monde communiste. Mais la Suisse souhaite entrer dans cette zone de libre-échange afin d'éviter toute discrimination. Etre reconnue du COCOM sans en être, tel est son problème.

Bas - Collants

Fogal. La grande marque suisse de classe et de tradition.



fogal

Boutique Fogal. 42, rue Joseph Vernet
84000 Avignon. Téléphone : 90.82.54.46

Formulaire d'abonnement au "Messager Suisse"

Nom/Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Inscrit au Consulat de *

* facultatif

Je désire m'abonner au "Messager Suisse"

(7 numéros annuels)

- Abonnement normal de FF 175,- (France métropolitaine)**
- autres pays y compris TOM/DOM FF 190,-**
- abonnement de soutien (tous pays) à partir de FF 200,-**

*Règlement ci-joint à l'ordre de la
F.S.S.P. - M.S. effectué par :*

- chèque postal, C.C.P. 12 273 27 G Paris**
- chèque bancaire (joint)**
- mandat lettre (joint)**

Formulaire et titre à envoyer à :

**Le Messager Suisse, D.I.P., Service des Abonnements
70, rue Compans, 75940 Paris CEDEX 19**

l'embargo du COCOM. Ils reprochent à la Suisse de laisser des trous dans le système de surveillance du transfert de technologie.

Surveillance plus active

Les Etats-Unis aimeraient que la Suisse remplace son système autonome de contrôle par une stricte vérification de ses exportations de haute technologie aux frontières. Le problème est délicat.

En effet, les Américains souhaitent que tous les pays qui profitent de la technologie occidentale surveillent qu'elle ne soit pas déviée de sa destination finale ou utilisée à des fins militaires. Berne devrait s'engager à créer une base légale permettant ces contrôles, y consacrer des forces administratives suffisantes, punir les contrevenants et renforcer la collaboration avec les autres Etats, notamment l'échange d'informations.

L'histoire se répète

De 1984 à 1987, suite à de sombres histoires de transferts de technologies (affaire Favag), la Suisse figurait déjà sur une liste grise américaine. En 1987, le même de Pury avait obtenu de Washington que la Suisse ne soit plus discriminée.

Ce statut favorable a disparu automatiquement en juillet dernier avec la zone de libre-échange créée par le COCOM. De Pury est donc retourné à Washington. Il espère toujours une réponse positive.

La Suisse pourrait d'autant mieux refuser de passer sous le joug du COCOM que la détente

a fortement réduit la virulence de cette organisation et de ses embargos anticomunistes.

La nouvelle bible du COCOM

Dans leur volonté de contrôler les transferts de technologie vers les pays communistes, les pays du COCOM suivent aujourd'hui un grand principe : surveiller plus sévèrement des produits moins nombreux vers de bien plus rares pays. Car le COCOM lève progressivement les obstacles aux transferts de technologie occidentale en faveur des pays de l'Est qui ont abandonné le communisme. Un statut favorable devrait être réservé dès l'an prochain à la Tchécoslovaquie, à la Pologne et à la Hongrie.

Selon les dernières décisions du COCOM, un grand nombre de produits contrôlés pourront être exportés librement. Une liste réduite est entrée en vigueur le 1er juillet dernier. Dès 1991, on ne surveillera plus que les équipements d'importance stratégique. Alors que, selon l'ancien système, 90% des machines-outils de haute technologie produites aux Etats-Unis étaient sous surveillance, 75% d'entre elles pourront être exportées librement. De nombreux composants d'ordinateurs et des équipements de télécommunications échapperont maintenant à tout contrôle. Mais pour les produits hautement stratégiques restant sous surveillance, les contrôles du COCOM-OTAN seront encore plus stricts.